

La terrasse de la Cité

Autor(en): **S.B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **2 (1864)**

Heft 37

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-177276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une lettre de l'empereur Napoléon I^{er} au roi de Hollande.

Finkenstein, 4 avril 1807.

«... Ne faites aucune expédition maritime, la saison est passée, levez des gardes nationales pour défendre votre pays. Soldez vos troupes. Levez beaucoup de conscrits nationaux. Un prince qui, pour la première année de son règne, passe pour être si bon, est un prince dont on se moque à la seconde. L'amour qu'inspirent les rois doit être un amour mâle, mêlé d'une respectueuse crainte et d'une grande opinion d'estime.

Quand on dit d'un roi que c'est un bon homme, c'est un règne manqué. Comment un bon homme, un bon père, si vous voulez, peut-il soutenir les charges du trône, comprimer les malveillants, et faire que les passions se taisent ou marchent dans sa dévotion....

« Vous avez la meilleure femme et la plus vertueuse. Laissez-la danser tant qu'elle veut ; c'est de son âge. J'ai une femme qui a quarante ans ; du champ de bataille je lui écris d'aller au bal ; et vous voulez qu'une femme de vingt ans, qui voit passer sa vie, qui en a toutes les illusions, vive dans un cloître, soit comme une nourrice, toujours à laver son enfant ? Vous êtes trop dans votre intérieur et pas assez dans votre administration. Je ne vous dirais pas tout cela sans l'intérêt que je vous porte. Rendez heureuse la mère de vos enfants. Vous n'avez qu'un moyen, c'est de lui témoigner beaucoup d'estime et de confiance. Malheureusement, vous avez une femme trop vertueuse (*sic*), si vous aviez une coquette, elle vous mènerait par le bout du nez. Mais vous avez une femme fière, que la seule idée que vous puissiez avoir mauvaise opinion d'elle, révolte et afflige. Il vous aurait fallu une femme comme j'en connais à Paris. Elle vous aurait joué sous jambe et tenu à ses genoux. Ce n'est pas ma faute, je l'ai souvent dit à votre femme. »

Et le pauvre Louis gobait la pilule !

Cette lettre est tirée du XV^me vol. de la *correspondance de Napoléon I^{er}*, qui vient de paraître. On sait que cette publication se fait sous les auspices du gouvernement français. Le roi de Hollande était père de l'empereur actuel, et mari de la reine Hortense, fille de l'impératrice Joséphine.

Les déménagements.

L'inconstance en matière de logement est une source de distractions, de plaisirs et d'études. On a voulu nuire à ce précieux exercice de la liberté, et intimider les locataires volages, en fabriquant ce proverbe d'une si ridicule exagération : « Deux déménagements équivalent à un incendie. » C'est le propriétaire d'une maison qui a inventé cette maxime répressive. Nous connaissons cependant un homme dont le mobilier a passé cent fois par l'épreuve du feu, et qui a remplacé le proverbe du propriétaire par cette autre sentence : « Quiconque n'a pas souvent déménagé, n'a pas vécu. »

Les raisonnements ne manquent pas à notre ami pour soute-

nir la hardiesse de sa proposition. D'abord, dit-il, le sage doit souvent changer de place, pour chercher la vérité et le bonheur. En déménagement, on ne donne sa nouvelle adresse qu'à ses amis ; de sorte que les importuns et les fâcheux nous laissent en repos jusqu'à ce qu'ils nous aient dépistés.

Chaque quartier a une physionomie particulière que l'observateur ne connaît bien que par un séjour plus ou moins prolongé.

L'architecture fait chaque jour de nouveaux progrès, et l'on ne peut que gagner sous le rapport du luxe et du confortable en allant habiter les maisons les plus neuves aussitôt que les plâtres sont secs.

Voilà des considérations générales qui devraient faire tomber la plume des mains à tous ceux qui signent un bail sans y être forcés par des motifs d'une haute gravité. Le bail est l'esclavage du locataire ; celui qui le signe signe son écou de prisonnier. Si l'usage lui révèle les inconvénients de son logis ; si un forgeron vient s'établir au rez-de-chaussée de sa maison ; si une classe d'escrime ou un cours de cornet à piston s'ouvre au-dessus de sa chambre à coucher et de son cabinet de travail ; si un séducteur dresse ses batteries en face des fenêtres de sa femme, il est obligé de se soumettre à ces divers fléaux ou de battre en retraite, en courant les chances d'une sous-location incertaine et onéreuse.

À côté de ces raisons qui concernent tout le monde, notre ami en trouve d'autres qui sont particulières à sa position, à son caractère et à ses goûts.

Je suis garçon, dit-il, et je ne redoute le voisinage d'un séducteur que comme concurrence. J'aime assez à occuper mes yeux, lorsque je prends l'air à ma fenêtre ; j'aime surtout que cette occupation ne soit pas stérile, et je fais de mon mieux pour établir de bonnes relations à portée de mes regards. Soit que je réussisse ou que j'échoue, le terme arrive toujours trop tard pour cacher ma défaite ou me soustraire à la satiété de mon bonheur.

Au bout du trimestre, mon amour-propre ou mon cœur se hâte de déménager. Un modeste revenu me permet de vivre dans une douce oisiveté. Mais il faut occuper ses loisirs ; or, pour un flâneur, quel plus agréable passe-temps que de parcourir la ville et ses environs avec un but, et de chercher un appartement ? C'est une affaire qui vous promène en tous lieux au gré de votre fantaisie, un exercice salutaire pour le corps et pour l'esprit ; un spectacle inépuisable et varié, qui vous montre à chaque pas des tableaux curieux et vivants, des scènes piquantes et inattendues. On ne peut bien étudier le monde que dans ces visites faites à l'improviste, où l'œil exercé de l'observateur surprend les secrets de la vie privée. Quand un écrivain se vante devant moi de connaître les mœurs et les travers de l'époque, je lui demande : Combien de fois avez-vous déménagé ?

La terrasse de la Cité.

Aujourd'hui qu'il est question de reconstruire sur un nouveau plan l'Escalier-du-Marché et qu'une commission d'experts doit préavisier sur les réparations à faire à la cathédrale, qu'il nous soit permis d'exprimer un vœu, qui, nous en sommes persuadé, sera partagé par un bon nombre de nos concitoyens et surtout par les personnes qui montent à la Cité pour visiter l'église.

Ce vœu, le voici : c'est que l'on remplace les maronniers, qui, par leur élévation, masquent presque entièrement la cathédrale, par des platanes ou d'autres arbres, que l'on taillerait comme ceux de la promenade du Casino.

De cette manière, la terrasse conserverait la verdure qui l'embellit et l'ombrage qui en fait une promenade d'agrément, et la cathédrale ne serait plus presque entièrement cachée. Nous avons maintes fois été désappointés de ne pas trouver sur toute la terrasse une place convenable, d'où l'on puisse embrasser l'ensemble de notre beau monument; nous pensons qu'il ne serait pas difficile de réaliser nos désirs, quitte peut-être à laisser subsister la lignée des marronniers la plus éloignée de l'église, tant pour l'effet produit à distance par la cime de quelques grands arbres que pour la consolation de ceux qui éprouveraient trop de regrets à voir apporter le moindre changement à ce qui existe.

Pourquoi nous priver volontairement d'un agrément qui ne coûterait rien?

S. B.

Ephémérides.

- Août 4 1814. — Constitution, remplaçant celle de 1805.
 » 7 1597. — Othon de Grandson est tué par Gérard d'Estavayer, dans un duel qui eut lieu à Bourg, en Bresse.
 » 10 1845. — Constitution. Fête civique célébrée de 1846 à 18..
 » — 1260. — L'Evêque de Lausanne concède à Pierre de Savoie, pendant sa vie, la moitié des droits temporels de l'Evêché sur la Cité, sur le bourg et sur la banlieue de Lausanne.
 » 12 1476. — Traité de Fribourg.
 » 13 1416. — Prise du château de Champvent par les Bernois.
 » 15 1818. — Restauration du tombeau de la reine Berthe à Payerne.
 » 17 1689. — Les Vaudois piémontais réfugiés dans notre pays, s'embarquent pendant la nuit pour traverser le lac et regagner leurs vallées à travers la Savoie sous la conduite du pasteur Henri Arnaud, leur colonel.
 » 18 1695. — Requête des Vaudois aux Bernois.

Anecdotes.

Dans un des plus riants vallons de nos Alpes vaudoises se trouvaient réunis une aimable touriste étrangère et quelques Lausannois. On devisait, et le mot *un vinaigre* fut prononcé. Qu'est-ce qu'un *vinaigre*? demanda la voyageuse. On s'efforça de donner une définition claire; mais on ne réussit pas à dissiper le brouillard.

Quelques heures après, la même société faisait une promenade. L'étrangère demanda tout à coup à un grave magistrat qui était de la partie: Monsieur, est-il vrai que dans le canton de Vaud il soit défendu d'épouser la cousine de sa veuve? Le magistrat et deux ou trois professeurs discutent gravement la question; les uns se prononcent pour l'affirmative, les autres se déclarent non compétents. On commençait à s'échauffer, lorsque la personne qui avait posé le problème dit: Comment un homme pourrait-il épouser la cou-

sine de sa *veuve*? Ne faut-il pas qu'il soit mort pour que sa femme porte ce titre? — Madame, dit alors un de ceux qui avaient donné dans le panneau, vous demandiez tantôt ce que c'était qu'un vinaigre. Vous venez d'en faire un. Vous êtes digne d'appartenir au pays qui en produit tant.

Une noble dame faisait ses visites en voiture; son valet de pied était frais éclos de la province et fort ignorant des usages.

Avant de sortir, la dame lui recommande de prendre le paquet de cartes, et d'en déposer une ou deux, suivant ses ordres, aux hôtels où elle s'arrêterait.

Après plusieurs stations:

— Vous en donnerez deux ici, dit la visiteuse.

— Madame la comtesse, balbutie naïvement le valet consterné, il ne me reste que l'as de trèfle.

Le malheureux avait distribué un jeu de piquet.

Un incendie ayant eu lieu à Paris, on rechercha les causes de l'accident, et une petite bonne normande, nommée Marceline, fut accusée d'être l'auteur du sinistre.

Marceline, interrogée, reconnut sa faute.

— Pourquoi, lui demanda-t-on, avez vous mis le feu à la maison?

— Mon Dieu! répondit-elle, j'ai un cousin qui est pompier, et je ne savais pas comment lui être agréable.

Pour la rédaction: L. MONNET. S. CUÉNOUD.

ANNONCES

Pour paraître lundi 8 août:

TRAITÉS ET CONVENTIONS ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE

présentés aux Chambres fédérales.

Une brochure de 120 pages, texte et tableaux de tarifs pour chaque genre de commerce.

Prix: 1 fr. 50 cent.

Se trouve à l'imprimerie Larpin, à Lausanne.

Il sort de presse:

LETTRES

SUR

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PAR

EUGÈNE RAMBERT, professeur.

Brochure in-8° — Prix: 50 centimes.

En vente chez les principaux libraires de la Suisse et à la Société vaudoise de Typographie, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.